



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Gobet Nadine

2020-CE-85

Comment développer les activités du Service de l'orientation professionnelle et de la formation en faveur des adultes ?

I. Question

On assiste aujourd'hui à une transformation de la société, les changements s'accélèrent avec la numérisation et au niveau des emplois, cela signifie concrètement que l'on n'apprend plus un métier une fois pour toute.

Pour faire face à cette évolution, il faut, d'une part, une formation de base qui soit performante et, d'autre part, il faut offrir des perspectives à chacun en promouvant et développant la formation continue. C'est une question de responsabilité partagée entre, d'un côté, les employeurs qui souhaitent pouvoir compter sur une main-d'œuvre qualifiée, adaptée à leurs besoins, et qui doivent ainsi favoriser la formation de leurs collaborateurs et, de l'autre, des employés qui sont appelés à se former tout au long de leur vie professionnelle pour être mieux armés face aux changements.

En outre, le manque de main-d'œuvre qualifiée est un enjeu important pour notre économie et nos entreprises. Ce problème actuel va continuer de s'accroître car on nous prédit, selon certaines études, qu'il manquera en Suisse quelques 500 000 employés qualifiés d'ici 2030.

Si les centres d'orientation professionnelle régionaux sont bien connus auprès des jeunes en fin de scolarité et des étudiants pour leur rôle de promotion de la formation et leurs activités d'informations et conseils sur les professions et filières de formation existantes, leur rôle de soutien à la formation des adultes est beaucoup moins connu du public. Dans le contexte actuel, il est nécessaire de les renforcer afin qu'ils deviennent une référence auprès des adultes qui souhaiteraient des renseignements ou conseils sur les possibilités de formations continues, de réorientation de carrière ou bilans de compétences, etc.

Ainsi, face à la transformation de la société, l'offre à destination des adultes doit être connue et reconnue et, dans ce sens, faire l'objet de campagne de promotion auprès des entreprises et d'un large public. Pour développer davantage cette offre essentielle qui permet d'appréhender les changements actuels et de pallier, autant que faire se peut, au risque de manque de main-d'œuvre qualifiée, il est important de prévoir des moyens financiers, du personnel et des locaux pour offrir un conseil personnalisé gratuit, ouvert à tout public et qui soit adapté aux adultes qui sont parfois réticents à se rendre dans les cycles d'orientation pour obtenir les informations qui pourraient leur être utiles. On peut également craindre que la crise du Covid-19 et ses répercussions sur le marché du travail occasionnent une augmentation significative des demandes émanant des adultes, raison pour laquelle des mesures doivent être prises dans les meilleurs délais.

Aussi, je souhaite soumettre au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Est-ce que le Conseil d'Etat partage cette préoccupation ? Si oui, qu'a-t-il prévu d'entreprendre dans ce sens-là ?
2. Est-ce qu'il estime normal qu'un adulte doit attendre six semaines pour bénéficier d'un conseil personnalisé avec un rendez-vous chez un conseiller en orientation, selon l'article paru dans le journal *La Liberté*, le 27 avril 2020 ?
3. Tenant compte des nouveaux besoins et dans une perspective de moyen-long terme, ne faut-il pas revoir le fonctionnement de ces centres d'orientation professionnelle ?
4. Quels moyens l'Etat envisage-t-il de mettre à disposition et dans quel délai pour répondre à la demande et permettre de développer les activités de ce service public en faveur des adultes, par exemple au niveau financier, des locaux ou du personnel ?
5. Concernant la numérisation de l'information dans les centres d'orientation et les centres de carrière aux adultes : comment et dans quels délais des moyens seront mis à disposition afin de moderniser et numériser l'accès à l'information ?
6. Comment et avec quels moyens favoriser l'entrée des adultes faiblement ou non qualifiés dans une première formation professionnelle, ce qui favoriserait la mise à disposition de personnel qualifié sur le marché du travail ?
7. Comment le Conseil d'Etat peut promouvoir cette offre destinée aux adultes afin que les travailleurs et les entreprises soient clairement informés qu'une telle offre est disponible ?

14 mai 2020

II. Réponse du Conseil d'Etat

A titre préliminaire, le Conseil d'Etat rappelle ce qui suit :

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) est à disposition de l'ensemble de la population pour toute question liée au choix professionnel, au choix d'une voie de formation, aux réflexions concernant son orientation ou sa réorientation dans le cadre de sa carrière, mais aussi concernant le développement et le maintien de ses compétences de gestion de sa propre carrière.

Des prestations spécifiques sont proposées en fonction du public-cible, à savoir principalement :

- > les élèves du cycle d'orientation
- > le public de la transition 1 (après l'école obligatoire en vue d'entrée dans une voie de formation)
- > les étudiants et apprentis du secondaire 2 (domaines académique et professionnel)
- > le public de la transition 2 (entrée sur le marché du travail)
- > les adultes jusqu'à l'âge de la retraite (y compris universitaires)

Le conseil de carrière aux adultes est une prestation encore peu connue du public, la population fribourgeoise connaissant principalement le conseil en orientation dans les cycles d'orientation (CO). Depuis plusieurs années, la demande de conseil de carrière est en forte croissance et cette

tendance sera durable. En l'état, l'attente peut être relativement longue pour le public afin d'obtenir les conseils souhaités.

Jusqu'il y a peu, les adultes souhaitant un conseil de carrière étaient envoyés dans les centres d'orientation se trouvant dans les écoles du CO. Le SOPFA a établi une stratégie visant à développer deux centres de conseil aux adultes, avec un lieu spécifique, du personnel spécialisé et des prestations pointues pour la population fribourgeoise adulte et post-école obligatoire (dès 16 ans). Cette stratégie est le fruit d'une analyse auprès des usagers et du personnel du SOPFA. Elle vise l'amélioration de la qualité des prestations proposées et une meilleure prise en compte des besoins des adultes dans le domaine du conseil, avec pour conséquence une plus grande attractivité. Ces deux centres se trouvent à Fribourg pour l'un, et à Bulle pour l'autre, et tous les deux sont dans l'attente de locaux adaptés.

Le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion d'expliquer les raisons de la création de ces deux centres dédiés aux adultes notamment en répondant à la question de la députée Aebischer Susanne (Question 2020-CE-91).

Il est admis que le SOPFA doit pouvoir répondre dans un délai raisonnable à la clientèle adulte se trouvant parfois dans une situation d'urgence professionnelle, en particulier dans le cadre d'une crise économique comme celle qui devrait suivre la pandémie du COVID-19. Le Service doit pouvoir accompagner proactivement cette population dans le but, entre autres, de lui éviter un passage par l'étape du chômage ou celle de l'aide sociale.

La Conférence suisse des directeurs et directrices cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a mandaté la Conférence suisse des directeurs et directrices de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) pour proposer une stratégie nationale dans son domaine. Ce projet est intégré aux autres projets de la Formation professionnelle 2030 regroupant les partenaires de la formation professionnelle. A relever également, dans le même contexte, les mesures lancées en mai 2019 par le Conseil fédéral visant à renforcer l'encouragement du potentiel de main-d'œuvre indigène. L'une de ces mesures concerne plus particulièrement les adultes, à savoir une offre gratuite pour les adultes de plus de 40 ans concernant l'analyse de la situation, une évaluation du potentiel et une orientation de carrière. A remarquer que le canton de Fribourg fait partie des cantons pilotes pour la mise en place de cette mesure. Ces différentes actions influenceront à terme également le suivi de carrière dans notre canton.

Cela étant dit, le Conseil d'Etat peut répondre à la députée Gobet de la manière suivante :

1. Est-ce que le Conseil d'Etat partage cette préoccupation ? Si oui, qu'a-t-il prévu d'entreprendre dans ce sens-là ?

Que la population adulte change régulièrement d'activité professionnelle est une tendance qui se confirme, tout comme celle pour les actifs d'évoluer dans leur carrière professionnelle de manière non linéaire, parfois aussi en réponse aux besoins du marché économique. Les adultes se préoccupent davantage de leur parcours de vie professionnelle et sont plus enclins à chercher du soutien dans un centre de conseil de carrière.

Comme précisé plus haut, la réorganisation des prestations servies par le SOPFA à l'attention des adultes est en cours. A terme, elles ne seront plus dispensées au cœur des CO, mais dans deux centres de carrière dédiés - à Bulle (pour les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse) et à Fribourg (pour les districts de la Singine, du Lac, de la Broye ou de la Sarine).

Avec le soutien du Service des bâtiments, des recherches de solutions sont en cours depuis 2017, tant pour le site de Bulle que pour celui de Fribourg pour répondre au manque d'espace.

Suite à la crise sanitaire, un montant unique de 100 000 francs a été alloué, au titre de mesures d'urgence afin de développer des prestations spécifiques et de faire face à une augmentation très probable de la demande.

2. *Est-ce qu'il estime normal qu'un adulte doive attendre six semaines pour bénéficier d'un conseil personnalisé avec un rendez-vous chez un conseiller en orientation, selon l'article paru dans le journal La Liberté, le 27 avril 2020 ?*

Le SOPFA, avec les moyens qui lui sont donnés, a rationalisé ses prestations. Afin de diminuer l'attente, certaines prestations ne sont plus proposées individuellement mais sont réalisées en groupes et sous forme d'atelier.

Force est de constater que la demande ne faiblit pas et qu'un engorgement est réel et ne se réduit plus depuis de nombreux mois. Le Conseil d'Etat attribue ses moyens en personnel en fonction des degrés d'urgence, et il y aura lieu d'effectuer de nouvelles analyses dans un futur proche si la situation ne se résorbe pas. Néanmoins, nous rappelons qu'un montant de 100 000 francs a été prévu pour atténuer les effets de la crise économique à venir.

3. *Tenant compte des nouveaux besoins et dans une perspective de moyen-long terme, ne faut-il pas revoir le fonctionnement de ces centres d'orientation professionnelle ?*

Une stratégie claire est établie. De même, il existe un concept tenant compte des nouveaux besoins, mais dont certains pans doivent encore être développés, en particuliers les éléments-clés suivants :

> Distinction conseil en orientation pour les jeunes / conseil de carrière pour les adultes (et dès la fin de l'école obligatoire) :

La poursuite de la mise en œuvre de deux centres spécialisés pour les adultes fait partie de cette stratégie, comme déjà évoqué dans la réponse du Conseil d'Etat à la question Aebischer (Question 2020-CE-91). Une multiplication des centres de carrières pour adultes se ferait au détriment de la qualité des prestations. Deux centres spécialisés permettent de proposer des prestations pointues, avec du personnel très qualifié. Réaliser des prestations réservées aux adultes dans tous les centres régionaux du canton n'est pas approprié et entraînerait une perte de qualité et de spécialisation. Dès lors, il se poursuit une transition lente mais certaine des adultes vers les deux centres qui leur sont réservés.

> Le déploiement complet des prestations pour adultes dépend encore de l'agrandissement des surfaces destinées aux adultes, tel que mentionné plus haut. Il en va de même pour terminer la transition des adultes encore en consultation dans les CO vers les centres qui leur sont réservés.

> Numérisation de l'information des centres

La numérisation de l'information dans les centres d'orientation et les centres de carrière pour adultes fait partie des éléments à construire. En effet, ils sont aujourd'hui faiblement numérisés et nécessitent un sérieux lifting.

Plusieurs cantons, dont le canton de Berne, ont développé des concepts aboutis de centres attrayants et hautement digitaux. Ces centres modernes, attractifs et disposant de moyens numériques rencontrent un vif succès auprès du public cible, et disposent également de mobilier incitant le visiteur à la réflexion sur son futur professionnel.

Le SOPFA analyse la manière de faire évoluer la situation au plan fribourgeois.

Par ailleurs, et compte tenu de la loi actuelle, il faut relever que le financement des centres d'orientation régionaux par les associations de communes varie fortement entre les régions et entraîne des disparités en termes d'activité ou de prestations. Une harmonisation est souhaitable et même souhaitée, le sujet ayant été soumis au groupe de travail cantonal sur le désenchevêtrement des tâches entre canton et communes (DETTEC) en 2017.

Quoi qu'il en soit, le SOPFA travaille actuellement dans le but de fédérer l'ensemble des associations de communes pour soutenir ce concept et pour contribuer à son financement. La réussite de cette entreprise dépend des bases légales actuelles et de la concordance de vision de chaque acteur et partenaire financier, Etat et associations de communes.

4. *Quels moyens l'Etat envisage-t-il de mettre à disposition et dans quel délai pour répondre à la demande et permettre de développer les activités de ce service public en faveur des adultes, par exemple au niveau financier, des locaux ou du personnel ?*

Le Conseil d'Etat est conscient des besoins du public et des limites actuellement atteintes. En termes de locaux, des analyses sont en cours afin de définir les besoins et un site adapté. Il en va de même pour le site de Bulle, dont le centre devait initialement intégrer le projet du château de Bulle, finalement écarté pour rechercher une autre solution dont les contours doivent encore être définis.

En termes de moyens, le financement de certains projets de durée déterminée a pu être obtenu auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

5. *Concernant la numérisation de l'information dans les centres d'orientation et les centres de carrière aux adultes : comment et dans quels délais des moyens seront mis à disposition afin de moderniser et numériser l'accès à l'information ?*

Cf réponse à la question 3 ci-dessus.

6. *Comment et avec quels moyens favoriser l'entrée des adultes faiblement ou non qualifiés dans une première formation professionnelle, ce qui favoriserait la mise à disposition de personnel qualifié sur le marché du travail ?*

Deux points sont à relever :

> De nombreux adultes non ou faiblement qualifiés souhaitent pouvoir se former et effectuer une première formation professionnelle. Cela leur permet d'acquérir des compétences professionnelles essentielles attendues par les milieux économiques, mais aussi de se stabiliser sur le marché du travail, et ainsi s'éloigner du risque de chômage. Si bon nombre de personnes

sont intéressées à se former, peu s'inscrivent à ces cours, non par manque d'intérêt, mais en raison des coûts directs et indirects, soit les coûts de formation, respectivement le manque à gagner en cas de diminution de l'activité professionnelle pour se rendre aux cours.

Les adultes sans qualification peuvent se former puis obtenir une première certification professionnelle par le biais de l'article 32 de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFPr) ou de la validation des acquis et de l'expérience (VAE). Dans le cadre des mesures d'urgence prises suite à la crise du COVID-19, le Conseil d'Etat a décidé de rendre gratuit pour l'année scolaire 2020/21 la possibilité de suivre les cours dans les écoles professionnelles pour les adultes dans le cadre de l'article 32 OFPr.

- > La Confédération fait la promotion du programme « Promotion des compétences de base pour les adultes », afin que les adultes puissent acquérir les compétences de base qui leur font défaut et les maintenir. Ce programme vise à permettre aux adultes concernés de se mettre à niveau avant d'entrer dans une éventuelle formation professionnelle.
- > Le SEFRI a établi des conventions avec les cantons intéressés. Le canton de Fribourg y participe en cofinçant une part équivalente aux moyens proposés par le SEFRI jusqu'en 2020, selon les conditions de cette convention.

Pour la période 2021-2024, le SEFRI a prévu d'augmenter les moyens à disposition pour tous les cantons. Aussi Fribourg examinera l'importance de sa participation en fonction des moyens mis à disposition par le SEFRI. Ce point sera traité dans les discussions visant à l'acceptation du budget cantonal 2022.

Dans ce contexte, il convient également de signaler que, via le Programme d'intégration cantonal (PIC) et son pilier « Formation et travail », la formation en compétences de base ainsi que l'accès à l'employabilité sont également soutenus par l'Etat.

7. Comment le Conseil d'Etat peut promouvoir cette offre destinée aux adultes afin que les travailleurs et les entreprises soient clairement informés qu'une telle offre est disponible ?

Le SOPFA fait ponctuellement la promotion de cette offre sur les réseaux sociaux. Les informations relatives à toutes les prestations pour les adultes figurent sur le site du SOPFA et chacun peut y avoir accès et prendre contact avec le personnel de ce service.

Cependant une communication à large échelle n'est pas prévue actuellement, la prestation pour les adultes étant déjà très sollicitée. Promouvoir une telle offre sans pouvoir ensuite y répondre dans un temps raisonnable ne semble pas approprié.

12 octobre 2020